



AVIS DE DÉCISION RELATIF A UN PROJET D'ASSAINISSEMENT DU SOL

(dossier 467/1/PA1)

Projet sans étude d'incidences sur l'environnement

Article D. 29-22§2 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement

Le Collège communal de Grez-Doiceau informe la population que le projet d'assainissement du sol tel que présenté par Ministère de la Défense et dénommé « station de pompage et dépôt du pipeline de l'OTAN », implanté sur les parcelles sises rue du Domaine, cadastrées sous Grez-Doiceau 1^{ère} division, section E, 7 H et section G, 4F et 4G a été **approuvé** par la Direction de l'Assainissement des Sols du Département du Sol et des Déchets du Service Public de Wallonie, Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, **en date du 1^{er} juin 2017** et notifié à l'administration communale le 28 juillet 2017.

L'assainissement se fera par: l'excavation des sols pollués ; l'évacuation des sols pollués vers un centre de traitement ; le contrôle de l'atteinte des objectifs par la prise d'échantillons ; le remblayage des zones excavées et la remise en état des zones excavées.

La décision complète peut être consultée à l'Administration communale, Service Urbanisme-Environnement, rue du Pont au Lin 2 ; **du 04 août 2017 au 24 août 2017 inclus**, les jours ouvrables, excepté les jeudis, et les jours fériés. Les samedis de 09h00 à 12h00, la consultation se fait sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement au 010/84.83.48 ou 55.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier à l'administration communale, conformément aux dispositions du titre I^{er} de la partie III du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

Fait à Grez-Doiceau le 03 août 2017

Le Directeur général,

Y. Stormme



La Députée- Bourgmestre,

S. de Coster-Bauchau